



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 28 septembre 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Opération spéciale de contrôle des transports routiers

**Mercredi 29 septembre, la DREAL<sup>1</sup> et la Gendarmerie<sup>2</sup> organisent toute la journée un contrôle coordonné de tous les poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur l'A84 en Ille-et-Vilaine (aire de repos de la Chaîne). Ce contrôle inter-services poursuit des objectifs de sécurité routière et de respect des réglementations qui régissent le transport routier.**

L'autoroute des Estuaires connaît un transit national et international important pour le transport de marchandises. Le réseau structurant départemental d'Ille-et-Vilaine (routes nationales et autoroute) est emprunté en moyenne par plus de 25.000 poids-lourds chaque jour, soit plus de 9 millions par an. Cette importante circulation a entraîné pour l'année 2010 : 12 accidents de la circulation impliquant des poids-lourds, dont 3 mortels.

L'opération, appuyée par un dispositif particulier, associe :

- les éléments d'un contrôle habituel mené par une dizaine de **contrôleurs des transports terrestres** qui veillent pour le compte de l'État, aux conditions de travail des conducteurs routiers, aux règles de sécurité et de concurrence dans une profession très réglementée, et
- le contrôle par les **forces de gendarmerie**, en particulier du comportement des conducteurs (vitesse, alcoolémie, stupéfiants) et la répression des infractions relatives au code de la route et à la législation européenne des transports. 12 personnels spécialisés dans le domaine de la sécurité routière (motocyclistes et véhicule rapide d'intervention), ainsi que des militaires enquêteurs dans le cadre de l'immigration irrégulière et une équipe cynophile spécialisée dans la recherche de produits stupéfiants seront présents.

Lors de ce contrôle est utilisée l'unique station de pesage en marche installée en Bretagne qui permet de présélectionner en amont du lieu de contrôle des véhicules potentiellement en infraction : vitesse excessive ou dépassement de la charge autorisée

#### Éléments de contexte sur le réseau routier d'Ille-et-Vilaine :

Par la configuration de son réseau routier, le département de l'Ille-et-Vilaine est un véritable « poste d'aiguillage » pour la circulation tant sur le plan inter-régional, que sur le plan national voire transnational.

Ainsi la moyenne de la circulation dans le département est supérieure à la moyenne nationale : RN 31.000 véh./jour contre 12.000 et RD 2.000 véh./jour contre 1600. Afin de lutter contre l'accidentologie, la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, et en particulier les unités spécialisées de l'escadron départemental de sécurité routière, pratiquent, d'initiative ou en collaboration avec d'autres administrations, des contrôles de poids-lourds, en visant notamment la répression des infractions dans le domaine du code de la route et de la législation européenne des transports.

<sup>1</sup> DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

<sup>2</sup> Unités spécialisées de l'escadron départemental de sécurité routière

## **Éléments concernant le contrôle des transports routiers en Bretagne :**

Les contrôleurs des transports terrestres qui participeront à cette opération sont un corps spécialisé du ministère en charge des transports (MEEDDM). Ils interviennent sur route et dans les entreprises pour le transport de marchandises et de voyageurs, avec l'objectif de veiller au respect des différentes réglementations : vérification des documents de transport, des règles de cabotage, des temps de conduite et de repos des conducteurs, de la conformité des instruments de mesure (chronotachygraphe et limiteur de vitesse), du respect du code de la route (vitesse, poids, dimensions...) et des règles du transport de matières dangereuses.

### ***Quelques chiffres pour l'année 2009 :***

#### Contrôles sur route (région) :

- 668 opérations de contrôle
- 5 000 véhicules contrôlés dont 50% de non résidents<sup>1</sup>.
- 1624 infractions ont été relevées pour 859 conducteurs contrôlés :
  - 1 390 infractions au temps de conduite et de repos
  - 118 infractions au code de la route (surcharge et limiteur de vitesse)
  - 75 infractions à la réglementation des transports
  - 41 infractions à la réglementation sur les matières dangereuses.
- 282 véhicules ont fait l'objet d'une immobilisation

Le montant total des consignations perçues pour les conducteurs non résidents s'élève à 514.000 euros (sommes perçues en garantie et en attente du jugement).

#### Contrôles en entreprise (région):

- 102 entreprises ont fait l'objet d'un contrôle :
  - 92 entreprises de transport de marchandises
  - 10 entreprises de transport de personnes (voyageurs)
- contrôle de l'activité de 1 896 conducteurs, soit 59 154 journées de travail analysées.
- 20 entreprises verbalisées essentiellement au regard de la réglementation sociale européenne (397 infractions concernant les temps de conduite et de repos).

<sup>1</sup> Le siège social du transporteur n'est pas établi en France

### **Contacts presse :**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne – Mission Communication**

Corinne GILLET - 02.99.33.42.10 ou Marie-Paule ARNOULD - 02.99.33.42.11

**Officier de communication Région Gendarmerie Bretagne**

Capitaine Elodie Montet – 02 99 32 51 05 / 06 23 12 86 22